



Pro Infirmis
Service Culture inclusive
Schwarztorstrasse 32
3007 Berne

www.cultureinclusive.ch
kontakt@kulturinklusive.ch
Téléphone 058 775 15 53

ORGANISATION

pro infirmis

Rencontre nationale du 4 décembre 2023 au Centre Paul Klee, Berne

Recommandations pour mener un projet de réseau dans une région

Entre 2020 et 2023, le Service Culture inclusive de Pro Infirmis a mené **quatre projets de réseaux dans différentes régions**, à savoir au Tessin, en Suisse orientale, dans le canton de Neuchâtel et dans celui de Zürich. A travers des ateliers et une rencontre régionale, **ces projets ont mis en lien des personnes avec et sans handicap qui souhaitent s'engager pour l'inclusion culturelle**. Ensemble, ils et elles ont défini des **synergies** pour développer ou renforcer l'inclusion dans les lieux culturels de leur région. [Pour en savoir plus](#)

Voici **huit recommandations** du Service Culture inclusive de Pro Infirmis pour les personnes et organisations qui souhaitent mener de tels projets. Ces recommandations sont au féminin générique.

1. **Définissez d'abord votre but : pourquoi voulez-vous faire ce projet ? Analysez** le cadre de la politique culturelle et sociale de votre région pour voir s'il peut faciliter votre projet. **Identifiez** les personnes, lieux et réseaux à associer. **Définissez** le nombre d'ateliers à proposer ; il est possible de lancer une dynamique avec un atelier. **Désignez une personne responsable l'accessibilité**. Ensuite, décidez de votre **stratégie**.
2. **Mandez des expertes de l'inclusion en situation de handicap comme cheffes de projets. Défrayez** les participantes indépendantes ainsi que les accompagnantes.
3. **Formez l'équipe à l'inclusion** pour éviter [les comportements capacitistes](#). **Formez l'équipe à l'intersectionnalité**. La capacité à changer à point de vue et à trouver des compromis s'entraîne lorsque se produisent des conflits liés à une diversité de discriminations, de besoins, et d'intérêts.
4. **Prévoyez, financez et mettez à disposition les grandes mesures d'accessibilité dès le début du projet**. Notre fiche pratique [« Rencontres et ateliers accessibles »](#) informe sur ces mesures. Ajoutez des mesures selon les besoins, par exemple une version audio des documents.
5. **La phase de mise en place est déterminante**. Vous prendrez des **contacts personnalisés et accessibles**. **Vous devrez expliquer pourquoi votre projet est utile**. Les gens se méfient des projets ponctuels ou alibis. Les gens veulent aussi savoir comment et jusqu'où ils peuvent contribuer au projet.
6. **Mettez l'accent sur le processus participatif**. Indiquez que les résultats seront construits ensemble, dans un cadre défini à l'avance. Défendez aussi cette approche auprès des subventionneuses.
7. **Construisez et défendez un budget professionnel**. Chiffrez le temps pour la mise en place, le processus participatif, les mesures d'accessibilité et le défraiement des participantes et des accompagnantes.
8. **Intéressez les subventionneuses dès la phase de mise en place**. Invitez-les à participer aux ateliers pour développer leurs compétences et un réseau. Invitez-les à financer ensemble votre projet, ainsi que les projets que votre réseau va faciliter. L'inclusion est droit humain, et les collectivités publiques ont pour mission de la rendre possible dans tous les domaines de la vie, dont la [culture](#).

Nous vous invitons à lancer des projets de réseaux dans vos régions.